

Développement Social des Quartiers - Programme 1992 - Palente-Orchamps, La Grette, Montrapon, Planoise - Encaissement et attribution de subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du programme de «Développement Social des Quartiers» Palente-Orchamps, La Grette, Montrapon et Planoise, la Ville de Besançon a présenté des dossiers concernant les opérations proposées en matière d'accompagnement social pour l'année 1992.

L'État a décidé d'apporter son soutien à ces programmes dans le cadre des crédits afférents au développement social des quartiers, des crédits du Fonds Social Urbain, d'une convention avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et des crédits du Fonds d'Action Sociale. Le Conseil Général intervient dans le cadre du programme départemental pour l'amélioration des quartiers.

Les opérations retenues pour une aide financière attribuée à la Ville sont les suivantes :

A - Palente-Orchamps

1) Animation enfance par la MJC Palente (Centre de Loisirs)

Coût de l'opération	325 000 F
État/DSQ	97 500 F
FAS	25 000 F

2) Action éducative et péri-scolaire par la MJC Palente

Coût de l'opération	112 000 F
État/DSQ	33 600 F
FAS	25 000 F

3) Aide juridique par l'Association d'Aide aux Victimes d'Infraction (AAVI)

Coût de l'opération	40 060 F
État/DSQ	20 000 F

4) Chantier Insertion Prévention ADDSEA Service Prévention Spécialisée

Coût total	119 600 F
État/DSQ	15 000 F

B - La Grette

1) Centre de Loisirs 6-12 ans - MPT Grette

Coût total	157 332 F
État/FSU	15 000 F

2) Animations sportives - MPT Grette

Coût total	166 535 F
État/FSU	30 000 F
Département	15 000 F

3) Loisirs quotidiens adolescents - MPT Grette

Coût total	139 277 F
État/FSU	10 000 F
Département	10 000 F

4) Loisirs Jeunes Adultes 18-25 ans - MPT Grette

Coût total	54 625 F
Département	15 000 F

5) Insertion des familles immigrées - Association La Palmeraie

Coût total	264 200 F
État/FSU	20 000 F

6) Animation sportive «Ticket Sport» pendant l'été - MPT Grette

Coût total	11 470 F
État/Jeunesse et Sport (convention de juillet 1992)	8 000 F

C - Montrapon - Fontaine-Ecu**1) Accueil et activités adolescents 12-18 ans - MPT Montrapon**

Coût total	168 600 F
État/FSU	40 000 F

2) Insertion des familles immigrées - MPT Montrapon

Coût total	73 000 F
État/FSU	10 000 F
Département	10 000 F

3) Soutien et développement de l'animation de quartier et de la vie associative - MPT Montrapon

Coût total	87 200 F
État/FSU	20 000 F

4) Accompagnement scolaire - MPT Montrapon

Coût total	120 144 F
Département	10 000 F

5) Centre de Loisirs 6-12 ans - MPT Montrapon

Coût total	185 907 F
État/FSU	30 000 F

6) Semaine d'action culturelle «premier festival de Montrapon» - MPT Montrapon

Coût total	60 000 F
État/FSU	20 000 F

7) Service de proximité - Régie de quartier de Fontaine-Ecu

Coût total	1 820 000 F
État/FSU	45 000 F

D - Ilot sensible - Planoise**1) Centre de Loisirs Sans Hébergement 6-12 ans - MPT Planoise**

Coût total	102 600 F
Département	5 000 F

2) Accueil et soutien à la réalisation de projets de jeunes 12-18 ans - MPT Planoise

Coût total	100 000 F
Département	5 000 F

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à :

- solliciter le versement des subventions de l'État crédits DSQ (montant total : 166 100 F), de l'État crédits FSU (montant total : 240 000 F), de l'État crédits Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (montant : 8 000 F), du Conseil Général du Doubs (montant total : 70 000 F), du Fonds d'Action Sociale (montant total : 50 000 F),

- voter au budget supplémentaire de l'exercice courant :

* en recettes les sommes correspondantes :

. sur le chapitre 945.90/7371.47030 (État/DSQ - FSU)	414 100 F
. sur le chapitre 945.90/7379 (FAS)	50 000 F
. sur le chapitre 945.90/7373.47030 (Département)	70 000 F
	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/>
	534 100 F

* et en dépenses leur réaffectation :

. sur le chapitre 945.90/657.47030	281 100 F
. sur le chapitre 945.90/645.47030	235 000 F
. sur le chapitre 903.90/2141.47030 code projet 00509	18 000 F
	<hr/>
	534 100 F

- attribuer les subventions exceptionnelles aux associations responsables des actions retenues :

* MJC Palente	181 100 F
* AAVI	20 000 F
* ADDSEA	15 000 F
* La Palmeraie	20 000 F
* Régie de Quartier Fontaine-Ecu	45 000 F

La dépense, soit 281 100 F, est à imputer sur les crédits inscrits au chapitre 945.90/657.47030.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission du Budget et de la Commission Animation-Formation-Prévention, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.